



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-074

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Structures des exploitations agricoles

BFC-2023-12-21-00015 - ARC EARL DE POISOT (2 pages)	Page 3
BFC-2024-01-08-00005 - ARC GAEC LES PERCHOTTES (2 pages)	Page 6
BFC-2024-01-08-00004 - ARC PAPILLON GABRIEL (2 pages)	Page 9
BFC-2023-12-21-00014 - ARC PAPILLON VICTOR (2 pages)	Page 12
BFC-2023-12-12-00012 - ARC_EARL_BOIGET (2 pages)	Page 15
BFC-2023-11-21-00013 - ARC_EARL_DU_BASSIN (2 pages)	Page 18
BFC-2023-11-30-00010 - ARC_EARL_DU_ROMCENET (2 pages)	Page 21
BFC-2023-11-30-00011 - ARC_GAEC_DE_MOUSSEE (2 pages)	Page 24
BFC-2023-12-12-00014 - ARC_LESENFANT JEAN-CHARLES (2 pages)	Page 27
BFC-2023-12-12-00013 - ARC_ORMANCEY ALAIN (2 pages)	Page 30

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-12-21-00015

ARC EARL DE POISOT



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

EARL DE POISOT
4 rue Saint André
21160 PERRIGNY-LÈS-DIJON

Dijon le **21 DEC. 2023**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-215

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 01/12/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 17,3539 ha situés sur les communes de PERRIGNY LES DIJON MARSANNAY LA COTE, COUCHEY dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par MIGNARDOT Denis.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 14/12/23 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
COUCHEY	AD78, ZB15
MARSANNAY-LA-COTE	BE59 A et B, BE58, BE122
PERRIGNY-LES-DIJON	A610, A603A, A603B, E142, BD138, BD139, BE22, ZA59, ZD29, ZE60, B293, B294, BE37, BE177, BE178, BE17, BE32, BE28, BD27, BD26, BE153, A632, A633, E612, E637, B426, B406, B409, BC174, BE69, A611, A612, A627, ZD03, ZE34, E339, BE039, E192, A649, B008, B009, B298, B299, BE151, ZA42, ZA48, E642
MARSANNAY-LA-COTE	BE54, BE71, ZB23, ZB24

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-01-08-00005

ARC GAEC LES PERCHOTTES



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

GAEC LES PERCHOTTES
26 rue Saint Martin
21140 LANTILLY

Dijon le **08 JAN. 2024**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-228

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19/12/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 122,1065 ha situés sur les communes de MILLERY-SEMUR-EN-AUXOIS dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par BURTY Nicole.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 19/12/23 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 - T2 - L3 - L6 - Station République

Annexe : références des parcelles

MILLERY	ZI0010, ZI0011, ZI0020, ZE0041, ZE0043, ZE0077, ZH0018, ZK001, ZK003, ZK008
SEMUR-EN-AUXOIS	ZB0010

ASOS MAL 8'0

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Dîvia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2024-01-08-00004

ARC PAPILLON GABRIEL



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

PAPILLON Gabriel
2 rue de la croisotte
21340 SANTOSSE

Dijon le 08 JAN. 2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-226

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 18/12/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 32,7753 ha situés sur les communes de AUBIGNY-LA-RONCE, CORMOT-VAUGIGNON dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par GAEC DE LA CHENEVIÈRE.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 18/12/23 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

AUBIGNY-LA-RONCE	A0470, A0489, A0563, A0302, A0484, B0350, A0505, A400, A418, A0416, A0414, A0259, A0328, A506, A0421, A0419, A0264, A0253, A0252, A0244, A0255, A0471, A0482, A0479, A0478, A0420, A0344, A349, A0010, A0016, A0028, A0475, A0508, A0289, A0290, A0301, A0299
CORMOT-VAUCHIGNON	A025, A024, A023, A020, A019, A018, A017, A014, A012, A0002, A0003, A0004, A0005, A0006, A0007, A0008, A0011, A0009, A0013, A0015

ASOS BAL 8 0

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-12-21-00014

ARC PAPILLON VICTOR



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

PAPILLON Victor
2 route d'ivry
21340 SANTOSSE

Dijon le

21 DEC. 2023

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-219

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 08/12/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 45,6611 ha situés sur les communes de AUBIGNY-LA-RONCE et CHAUX dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par GAEC DE LA CHENEVIÈRE.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 08/12/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

AUBIGNY-LA-RONCE	E115, E126, E134, E146, E148, D003, E108, E119, E120, E121, E122, E123, E149, E150, E151, E143, E159, E140, E168, D0126, E125, E132, E145, E142, E141
CHAUX	ZC07, B16, B31, B18, B20, B32, B33, ZA29, ZC46

ES05 330 1 S

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-12-12-00012

ARC_EARL_BOIGET



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

EARL BOIGET
1 rue du chalet
ROMPREY
21290 BURE-LES-TEMPLIERS

Dijon le **12 DEC. 2023**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-203

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 27/10/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 17,9748 ha situés sur les communes de LEUGLAY et RECEY-SUR-OURCE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par M. George BOIGET.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 30/11/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
LEUGLAY	ZB 39
RECEY-SUR-OURCE	OA 189, OB 201, OB 230, OB 50, OC 253, OD 66, OE 274, OE 281, OE 282, OE 283, OE 284, OE 286, OE 287

15-DEC-2023

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-11-21-00013

ARC_EARL_DU_BASSIN



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-contrôle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

EARL DU BASSIN – M. CORNEMILLOT
NICOLAS
Chemin de la Petite Fin
21600 FÉNAY

Dijon le **21 NOV. 2023**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-202

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 02/11/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 139,0005 ha situés sur les communes de DIJON, SENNECEY LES DIJON, CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et SAINT JULIEN dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par la société EARL LA FERME DU BASSIN.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 14/11/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
DIJON	CE 107, CE 120, CE 126, CH 102, CI 225, CE 138
SENNECEY LES DIJON	ZA 4, ZA 106 ,ZB 12, ZA 105, ZA 110, ZA 144
SAINT JULIEN	ZH 11, ZH 20, ZH 22
CHEVIGNY ST SAUVEUR	ZB 99,ZB 47

ESOS .VON I S

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-11-30-00010

ARC_EARL_DU_RONCENET



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-control-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

EARL DU RONCENET
7 route de Tillenay
21130 PONT

Dijon le 30 NOV. 2023

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-204

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30/10/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 9,8600 ha situés sur les communes de PONT et CHAMPDOTRE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur Bernard BOILLAUD.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 19/11/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 - T2 - L3 - L6 - Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
PONT	ZI 8, ZI 9
CHAMPDOTRE	D 646, D 284 P

ESOS VOM D E

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-11-30-00011

ARC_GAEC_DE_MOUSSEE



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

GAEC DE MOUSSEE
6 rue de la Rescoussé
21130 LES MAILLYS

Dijon le **30 NOV. 2023**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-209

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 20/11/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 75,5752 ha situés sur les communes de ECHENON, LES MAILLYS et TROUHANS dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur CIRON Gautier.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 20/11/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 - T2 - L3 - L6 - Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
LES MAILLYS	ZX 0024
	ZR 0056
	BZ 0063, BZ 0064, BZ 0065, BZ 0072, BZ 0076, BZ 0086, BZ 0094, BZ 0104, BZ 0105, BZ 0108, ZM 0074, ZP 0034.
ECHENON	B 0005
TROUHANS	ZB 0119, ZC 0026, ZC 0027, ZC 0031, ZD 0033, ZD 0034, ZD 0069, ZE 0023, ZH 0009, ZI 0052, ZK 0015, ZL 0005, ZL 0021, ZL 0023, ZL 0034
	ZE 0063, ZI 0048

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
 57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
 Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-12-12-00014

ARC_LESENFANT JEAN-CHARLES



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

LESENFANT Jean-Charles
16 impasse des chagnots
21430 LIERNAIS

Dijon le

12 DEC. 2023

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-178

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 01/09/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 78,5364 ha situés sur les communes de LIERNAIS, BRAZEY-EN-MORVAN, BLANOT et ALLIGNY EN MORVAN, dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par M. LESENFANT JEAN-JACQUES.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 01/12/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 - T2 - L3 - L6 - Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
LIERNAIS	C 0309, C 0444, C 0445, C 0455, C 0456, C 0457, C 0460, C 0461, C 0462, C 0466, C 0467, D 0232, AI 0081, D 0198, D 0226, C 0470, AN 06 D 208, AN 79 D 207, AN 94 D 209, AN 71 D 45, D 200, D 204, D 199, AN 06 C 477, AN 06 D 203, AN 06 D 228, D 0186, D 0187, D 0188, D 0189, D 0190, D 0191, D 0192, D 0193, D 0194, D 0222, AK 0070
BLANOT	B 0092, B 0130, B 0131, B 0176, B 0182, B 0769, B 0126, B 0091, B 105, B 106, B 121, B 122, B 123, B 124, B 125, B 129, AN 06 B 114, AN 06 B 134, B 0135
BRAZEY EN MORVAN	D 0308, D 0175, D 0322, AN 79 D 310, AN 77 D 157, AN 06 D 331, AN 88 D 332, AN 06 D 145, D 0318, D 0320, A 102, D 328, D 327, D 188, AN 06 D 174, D 0151, D 0183, D 0185, D 0187, D 0192, D 0283, D 0309
ALLIGNY EN MORVAN	G 0337, G 0340

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
 57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
 Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2023-12-12-00013

ARC_ORMANCEY ALAIN



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

ORMANCEY Alain
LA BERGERIE
21290 SAINT-BROING-LES-MOINES

Dijon le **12 DEC. 2023**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2023-207

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 10/11/23, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 95,4659 ha situés sur les communes de MOITRON, SAINT BROING LES MOINES et MINOT dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par M. ORMANCEY MARC.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 01/12/2023 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
MOITRON	ZA 0031, ZA 0037, ZA 0039, ZO 0027
ST BROING LES MOINES	D 0745, D 0753, D 0754, D 1341, ZD 0028, ZH 0002, ZH 0006, ZH 0022, ZH 0214, ZI 0032, ZK 0034, ZE 0024, ZH 0012, ZH 0028, ZH 0029, ZL 0014, F 0803, ZH 0203, ZH 0206, ZE 0014, ZK 0010, ZH 0011, ZH 0010, ZK 0009, C 0087, F 0501, ZH 0027, ZI 0012, ZI 0013
MINOT	F 0260

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République